

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 JUILLET 2022



APPEL D'OFFRES RELATIF A LA LOCATION LONGUE DUREE EN FULL SERVICES DE 16 CAMIONS NEUFS DE PTAC 26 TONNES ET 4 CAMIONS NEUFS DE PTAC 32 TONNES EQUIPES DE BRAS HYDRAULIQUES POUR LA REGIE DE TRANSPORT DE BENNES DE DECHETTERIES DU SMDO



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SIX JUILLET, A 18 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO, SOUS LA PRESIDENCE DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT, ALEXANDRE OUIZILLE, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Etaient présents : Mmes DAUCHELLE - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - NEAU
MM. CROISILLE - DE BEULE - DUMORTIER - GAGÉ - HELLAL - MATURA - MELIQUE - MINE - MOKHTARI - OUIZILLE -

Etaient absents ou excusés :
Mme VALENTE-LE HIR -
MM. DESHAYES - DUDA - GERNEZ - HAUDRECHY - KELLNER - LEFEVRE - MAHET - MARINI - PERRIN - PUPIN - ROBERT - WAWRIN

- o O o -

N° d'ordre : BUR-6JUIL2022 - 1
Date de convocation : 9 Juin 2022
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

APPEL D'OFFRES RELATIF A LA LOCATION LONGUE DUREE EN FULL SERVICES DE 16 CAMIONS NEUFS DE PTAC 26 TONNES ET 4 CAMIONS NEUFS DE PTAC 32 TONNES EQUIPES DE BRAS HYDRAULIQUES POUR LA REGIE DE TRANSPORT DE BENNES DE DECHETTERIES DU SMDO

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le SMDO exploite en régie le transport des bennes de déchetteries et effectue les enlèvements de bennes de son réseau de déchetteries.

Une procédure d'appels d'offres a été lancée afin de renouveler la flotte de camions à l'issue de la prolongation du marché actuel.

Cette procédure porte sur la Location Longue Durée de 16 camions de 26 tonnes et 4 camions de 32 tonnes. Après réponse à l'offre de base, les candidats doivent obligatoirement répondre à 3 variantes.

- En offre de base : durée : 60 mois ; Carburant : B7
- En variante n° 1 : durée : 60 mois ; Carburant : Biocarburant type HVO100 ou B 100
- En variante n° 2 : durée : 48 mois ; Carburant : B7
- En variante n° 3 : durée : 48 mois ; Carburant : Biocarburant type HVO100 ou B 100

Le marché comporte deux prestations supplémentaires non obligatoires :

- PSE1 : fourniture de 2 valises de diagnostic
- PSE2 : Location d'un véhicule supplémentaire de PTAC 32 tonnes

Le cahier des charges comprend également :

- la livraison clés en mains des véhicules,
- les frais afférents notamment à l'immatriculation, à la carte grise et à la taxe à l'essieu,
- l'entretien préventif et curatif,
- la gestion des visites réglementaires (camion et équipement),
- la gestion des pneumatiques,
- la fourniture des différents consommables et/ou accessoires,
- les opérations de dépannage, de remorquage, d'expertise et de gardiennage en cas de panne ou d'accident,
- la mise à disposition immédiate d'un véhicule de remplacement en cas de panne ou d'immobilisation.
- La formation (prise en main du véhicule et de ses équipements, éco-conduite)
- l'informatique embarquée (géolocalisation, remontées des données sociales, suivi technique de la flotte, gestion du transport avec transmission des tournées
- le marquage des véhicules avec le logo du SMVO

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 20 avril 2022 et la date limite de réception des offres a été fixée au 1er juin 2022, 12h00. Un avis rectificatif a reporté la date limite de réception des offres au 8 juin 2022, 12h00.

Quatre sociétés ont déposé une offre : SOCREC, BERTO, FRAIKIN ASSETS et EUROLEASING GMBH.

L'analyse des offres a été présentée à la CAO qui s'est réunie le 6 juillet 2022 et a décidé de déclarer irrégulière l'offre de EURO LEASING GMBH et d'attribuer le marché à la Société FRAIKIN ASSETS pour son offre de base.

Il est demandé aux membres du Bureau d'approuver le choix de la CAO et d'autoriser le président à signer le marché relatif à la location longue durée de camions pour la régie de transport de bennes.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2022,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de déclarer l'offre de EURO LEASING GMBH irrégulière.

Article 2 : d'approuver l'attribution du marché de location longue durée de 16 camions de 26 tonnes et 4 camions de 32 tonnes pour la régie de transport du SMDO, à la Société FRAIKIN ASSETS (offre de base) pour un montant mensuel estimé de 65.240€ H.T. décomposé comme suit :

- 10 camions de PTAC 26 tonnes pour un loyer unitaire mensuel de 3.160€H.T.
- 6 camions de PTAC 26 tonnes remorquants pour un loyer unitaire mensuel de 3.200€ H.T.
- 3 camions de PTAC 32 tonnes pour un loyer unitaire mensuel de 3.600€H.T.
- 1 camion de PTAC 32 tonnes remorquant pour un loyer unitaire mensuel de 3.640€H.T.

La location sera d'une durée de 60 mois, calculée à compter de la livraison du dernier véhicule neuf (date prévisionnelle : janvier 2024).

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOpte PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

Philippe Marini

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU**SEANCE DU 6 JUILLET 2022****APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA LOCATION ET L'ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS DE
PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES BESOINS DU PERSONNEL DU SMDO**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SIX JUILLET, A 18 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO, SOUS LA PRESIDENCE DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT, ALEXANDRE OUIZILLE, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

***Etaient présents :** Mmes DAUCHELLE - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - NEAU
MM. CROISILLE - DE BEULE - DUMORTIER - GAGE - HELLAL - MATURA - MELIQUE - MINE -
MOKHTARI - OUIZILLE -*

***Etaient absents ou excusés :**
Mme VALENTE-LE HIR -
MM. DESHAYES - DUDA - GERNEZ - HAUDRECHY - KELLNER - LEFEVRE - MAHET - MARINI -
PERRIN - PUPIN - ROBERT - WAWRIN*

- o o o -

N° d'ordre : BUR-6JUIL2022 - 2
Date de convocation : 9 Juin 2022
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA LOCATION ET L'ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES BESOINS DU PERSONNEL DU SMDO

Le 12 octobre 2018, la Commission d'Appel d'Offres a attribué un marché de location et d'entretien d'équipements de protection individuelle à la société INITIAL. Ce marché devait prendre fin au 31 juillet 2022.

Un nouvel appel d'offres avait été lancé afin de renouveler ce marché. Une seule offre a été reçue de la part de la société INITIAL. Lors de la CAO qui s'était réunie le 18 mars dernier, il avait été constaté que cette offre était irrégulière et qu'il convenait de déclarer cette procédure sans suite et de relancer, après modification du cahier des charges.

Lors du Bureau du 30 mars dernier, ses membres ont validé la signature d'un avenant n°2 avec la société INITIAL afin de prolonger le marché actuel de 6 mois soit jusqu'au 31 janvier 2023.

Une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée. Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 11 avril 2022 sur le BOAMP et le JOUE. La date limite de remise des offres a été fixée au 16 mai 2022 à 12h00.

Quatre sociétés ont déposé une offre : BARDUSCH, ELIS, INITIAL et SDEZ.

L'analyse a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2022 qui a décidé de déclarer irrégulières les offres des sociétés BARDUSH et SDEZ et d'attribuer le marché à la Société ELIS.

Il est demandé aux membres du Bureau d'approuver la décision de la CAO et d'autoriser le président à signer les actes afférents.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2022,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de déclarer irrégulières les offres des sociétés BARDUSH et ELIS.

Article 2 : d'approuver l'attribution du marché relatif à la location et l'entretien d'équipements de protection individuelle pour les besoins du personnel du SMDO à la Société ELIS selon les prix mentionnés dans le bordereau des prix unitaires. La durée du marché est de 48 mois à compter de la livraison de 90% de la dotation initiale.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOPTE PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 JUILLET 2022



APPEL D'OFFRES RELATIF A L'EXPLOITATION D'UNE DECHETTERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SIX JUILLET, A 18 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO, SOUS LA PRESIDENCE DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT, ALEXANDRE OUIZILLE, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

***Etaient présents :** Mmes DAUCHELLE - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - NEAU
MM. CROISILLE - DE BEULE - DUMORTIER- GAGE - HELLAL - MATURA - MELIQUE - MINE -
MOKHTARI - OUIZILLE -*

***Etaient absents ou excusés :**
Mme VALENTE-LE HIR -
MM. DESHAYES - DUDA- GERNEZ - HAUDRECHY - KELLNER - LEFEVRE - MAHET - MARINI -
PERRIN - PUPIN - ROBERT - WAWRIN*

- o o o -

N° d'ordre : BUR-6JUIL2022 - 3
Date de convocation : 9 Juin 2022
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

APPEL D'OFFRES RELATIF A L'EXPLOITATION D'UNE DECHETTERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Le SMDO dispose depuis plusieurs années, dans le cadre de marchés publics, de la mise à disposition d'une déchetterie sur la commune de Bornel, membre de la Communauté de Communes des Sablons. Le marché actuel arrivera à échéance le 30 novembre 2022.

Depuis plusieurs mois, Le SMDO construit, sur la commune de Méru, un nouvel équipement sous la forme d'une déchetterie à plat. Sa construction devrait s'achever au mois de septembre prochain. Afin d'exploiter ce site aux dispositions différentes, une procédure d'appels d'offres a été lancée par les services.

La présente consultation est composée d'un lot :

- EXPLOITATION D'UNE DECHETTERIE SUR LA COMMUNE DE MERU

La durée totale du marché est de 60 mois à compter de sa notification

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 mai 2022. La date limite de remise des offres a été fixée au 24 juin 2022 à 12h00.

Deux sociétés ont déposé une offre : BUTIN SEDIC et SITA OISE.

L'analyse des offres a été présentée à la CAO qui s'est réunie le 6 juillet 2022 et a décidé d'attribuer le marché à la société BUTIN SEDIC pour une durée de 60 mois et un montant estimé de 1.925.057,40€ H.T. sur la durée totale du marché.

Il est demandé aux membres du Bureau d'approuver la décision de la CAO et d'autoriser le président à signer les actes afférents.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2022,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1: d'approuver l'attribution du marché d'exploitation d'une déchetterie sur le territoire des Sablons à la Société BUTIN SEDIC pour une durée de 60 mois à compter de la notification de l'ordre de service et pour un montant estimé à 1.925.057,40€H.T. selon la décomposition du prix contenue dans l'acte d'engagement.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOPTE PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 JUILLET 2022



AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE DE MERU



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SIX JUILLET, A 18 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO, SOUS LA PRESIDENCE DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT, ALEXANDRE OUIZILLE, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Etaient présents : Mmes DAUCHELLE - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - NEAU
MM. CROISILLE - DE BEULE - DUMORTIER- GAGE - HELLAL - MATURA - MELIQUE - MINE -
MOKHTARI - OUIZILLE -

Etaient absents ou excusés :
Mme VALENTE-LE HIR -
MM. DESHAYES - DUDA- GERNEZ - HAUDRECHY - KELLNER - LEFEVRE - MAHET - MARINI -
PERRIN - PUPIN - ROBERT - WAWRIN

- o o o -

N° d'ordre : BUR-6JUIL2022 - 4
Date de convocation : 9 Juin 2022
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE DE MERU

Ce marché de travaux à procédure adaptée pour la construction de la déchetterie de Méru comprend les 5 lots suivants :

	Entreprise retenue	Montant en €HT
Lot n°1 : VRD	MEDINGER & Fils SAS	678 999,80 €
Lot n°2 : Génie civil/Gros œuvre	VANDERBERGHE	454 792,52 €
Lot n°3 : Charpente métallique	FOURCADE SAS	58 564,00 €
Lot n°4 : Electricité	UTB	71 142,67 € comprenant les PS n°1 et n°2
Lot n°5 : bâtiment tous corps d'état	Imper Etanchéité	2 13725,64 €
Lot n°6 : blocs modulaires préfabriqués	Cube et Argenlieu béton	52 395,00 €

1- Avenants de prolongation des délais d'exécution pour les lots 1 à 5

Le chantier de construction de la déchetterie de Méru se trouve impacté par la situation géopolitique actuelle : les entreprises doivent faire face à des difficultés d'approvisionnement et à une augmentation des coûts des matériaux, matériels, carburants.

Ces difficultés d'approvisionnement entraînent une augmentation importante des délais de livraison, et mettent les titulaires dans l'impossibilité de tenir les délais contractuels d'exécution.

Dans ce contexte, les entreprises titulaires ont rappelé la demande du Premier ministre, du 16 juillet 2021, aux ministères, de veiller à ce que les services de l'Etat aménagent les conditions d'exécution des contrats en cours. Selon la fiche technique de la DAJ de Bercy mise à jour le 18 février 2022, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent aussi décider de mettre en œuvre des démarches analogues pour leurs contrats de la commande publique qui sont affectés par les mêmes phénomènes.

Compte-tenu de ces difficultés rencontrées, il est proposé de mettre en œuvre les mesures suivantes visant à adapter les modalités d'exécution des marchés pour ne pas pénaliser les entreprises ne pouvant respecter les délais contractuels :

- Prolongation des délais d'exécution selon le planning annexé de 18 semaines pour les lots 1 à 4 (soit jusqu'au 28 septembre 2022)
- Prolongation des délais d'exécution selon le planning annexé du lot 5 de 3 semaines (soit jusqu'au 28 septembre 2022).

2 - Avenant pour le lot n°2 - Gros Œuvre - Génie Civil

Son analyse a été présentée à la commission MAPA du 6 juillet 2022.

Il est demandé aux membres du Bureau d'approuver les termes des avenants proposés et d'autoriser le président à signer les actes afférents.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission MAPA réunie le 6 juillet 2022,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1: d'approuver la signature des avenants au marché de travaux pour la construction d'une déchetterie à Méru comme suit :

Avenants de prolongation des délais d'exécution pour les lots 1 à 4

Avenant pour le lot n°2 - Gros Œuvre - Génie Civil avec l'entreprise Vanderberghe :

Le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 28 septembre 2022 et il apparaît que du ferrailage complémentaire est indispensable suite à la prise en compte des caractéristiques des Méga Blocks. Cela représente un montant de 10.187,37 € H.T., soit une augmentation du marché de 2,24%.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTE PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 JUILLET 2022



**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ETUDES PRELIMINAIRES DE CREATION
D'UNE INSTALLATION TERMINALE EMBRANCHEE EN GARE DE BRESLES**



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SIX JUILLET, A 18 H 00, S'EST REUNI EN SALLE DE REUNION AU SIEGE DU SMDO, SOUS LA PRESIDENCE DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT, ALEXANDRE OUIZILLE, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Etaient présents : Mmes DAUCHELLE - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - NEAU
MM. CROISILLE - DE BEULE - DUMORTIER- GAGE - HELLAL - MATURA - MELIQUE - MINE -
MOKHTARI - OUIZILLE -

Etaient absents ou excusés :
Mme VALENTE-LE HIR -
MM. DESHAYES - DUDA- GERNEZ - HAUDRECHY - KELLNER - LEFEVRE - MAHET - MARINI -
PERRIN - PUPIN - ROBERT - WAWRIN

- o o o -

N° d'ordre : BUR-6JUIL2022 - 5
Date de convocation : 9 Juin 2022
Nombre de membres en exercice : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 15

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ETUDES PRELIMINAIRES DE CREATION D'UNE INSTALLATION TERMINALE EMBRANCHEE EN GARE DE BRESLES

Afin de répondre aux besoins des communes de l'ouest de son territoire, le SMDO envisage la création d'un nouveau quai de transfert et d'une Installation terminale embranchée sur la commune de Bresles à proximité de la base logistique dont il a fait l'acquisition en fin d'année dernière. Le projet de quai de transfert sur la commune de Bresles se substitue à celui initialement prévu sur la commune de Villers Saint Sépulcre. Le SMDO souhaite donc étudier la faisabilité d'une implantation sur un terrain situé au nord de la commune de Bresles, à proximité immédiate de la N31 et de la gare SNCF de Bresles. Le SMDO a donc sollicité SNCF Réseau pour la réalisation d'une étude préliminaire d'un projet de création d'une Installation Terminale Embranchée (ITE) en gare de Bresles.

Les études préliminaires porteront sur la création d'une installation terminale embranchée comprenant 2 voies de service sur un foncier appartenant à ce stade à SNCF Réseau. Elles ont pour objectif de définir la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de ladite opération.

L'ITE comportera deux parties distinctes :

- La première, propriété de SNCF Réseau, assure le raccordement au réseau ferré national et sa sécurisation

- La seconde constitue la partie privée de l'ITE.

L'étude ne prend pas en compte la création des voies de la seconde partie de l'ITE, pleine propriété du client SMDO.

La durée prévisionnelle de réalisation des études est de 9 mois à compter de l'ordre de lancement des études par SNCF RÉSEAU, prévu en octobre 2022.

Les études prévues sont :

Marchés externalisés : levés topographiques, comptages routiers

Mission sécurité ferroviaire

Etudes techniques Maîtrise d'œuvre : étude de recensement et libération / reconstitution du foncier impacté par le projet SMDO, plan de contrôle PRI

Mission complémentaire MOA

Le besoin de financement de la présente convention est évalué à **192 961 € HT** (prix en euros courants).

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la signature avec SNCF Réseau de la convention relative au financement des études préliminaires de création d'une Installation Terminale Embranchée en Gare de Bresles, pour un besoin de financement de 192.961 €H.T.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOPTE PAR LE BUREAU à l'unanimité,

Et, ont les Membres présents

Signé après lecture

Pour Copie Conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

APPEL D'OFFRES RELATIF A LA LOCATION LONGUE DUREE EN FULL SERVICES DE 16 CAMIONS NEUFS DE PTAC 26 TONNES ET 4 CAMIONS NEUFS DE PTAC 32 TONNES EQUIPES DE BRAS HYDRAULIQUES POUR LA REGIE DE TRANSPORT DE BENNES DE DECHETTERIES DU SMDO

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le SMDO exploite en régie le transport des bennes de déchetteries et effectue les enlèvements de bennes de son réseau de déchetteries.

Une procédure d'appels d'offres a été lancée afin de renouveler la flotte de camions à l'issue de la prolongation du marché actuel.

Cette procédure porte sur la Location Longue Durée de 16 camions de 26 tonnes et 4 camions de 32 tonnes. Après réponse à l'offre de base, les candidats doivent obligatoirement répondre à 3 variantes.

- En offre de base : durée : 60 mois ; Carburant : B7
- En variante n° 1 : durée : 60 mois ; Carburant : Biocarburant type HVO100 ou B 100
- En variante n° 2 : durée : 48 mois ; Carburant : B7
- En variante n° 3 : durée : 48 mois ; Carburant : Biocarburant type HVO100 ou B 100

Le marché comporte deux prestations supplémentaires non obligatoires :

- PSE1 : fourniture de 2 valises de diagnostic
- PSE2 : Location d'un véhicule supplémentaire de PTAC 32 tonnes

Le cahier des charges comprend également :

- la livraison clés en mains des véhicules,
- les frais afférents notamment à l'immatriculation, à la carte grise et à la taxe à l'essieu,
- l'entretien préventif et curatif,
- la gestion des visites réglementaires (camion et équipement),
- la gestion des pneumatiques,
- la fourniture des différents consommables et/ou accessoires,
- les opérations de dépannage, de remorquage, d'expertise et de gardiennage en cas de panne ou d'accident,
- la mise à disposition immédiate d'un véhicule de remplacement en cas de panne ou d'immobilisation.
- La formation (prise en main du véhicule et de ses équipements, éco-conduite)
- l'informatique embarquée (géolocalisation, remontées des données sociales, suivi technique de la flotte, gestion du transport avec transmission des tournées
- le marquage des véhicules avec le logo du SMVO

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 20 avril 2022 et la date limite de réception des offres a été fixée au 1^{er} juin 2022, 12h00. Un avis rectificatif a reporté la date limite de réception des offres au 8 juin 2022, 12h00.

Quatre sociétés ont déposé une offre : SOCREC, BERTO, FRAIKIN ASSETS et EUROLEASING GMBH.

L'analyse des offres a été présentée à la CAO qui s'est réunie le 6 juillet 2022 et a décidé de déclarer irrégulière l'offre de EURO LEASING GMBH et d'attribuer le marché à la Société FRAIKIN ASSETS pour son offre de base.

Il est demandé aux membres du Bureau d'approuver le choix de la CAO et d'autoriser le président à signer le marché relatif à la location longue durée de camions pour la régie de transport de bennes.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2022,
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1: de déclarer l'offre de EURO LEASING GMBH irrégulière.

Article 2 : d'approuver l'attribution du marché de location longue durée de 16 camions de 26 tonnes et 4 camions de 32 tonnes pour la régie de transport du SMDO, à la Société FRAIKIN ASSETS (offre de base) pour un montant mensuel estimé de 65.240€ H.T. décomposé comme suit :

- 10 camions de PTAC 26 tonnes pour un loyer unitaire mensuel de 3.160€H.T.
- 6 camions de PTAC 26 tonnes remorquants pour un loyer unitaire mensuel de 3.200€ H.T.
- 3 camions de PTAC 32 tonnes pour un loyer unitaire mensuel de 3.600€H.T.
- 1 camion de PTAC 32 tonnes remorquant pour un loyer unitaire mensuel de 3.640€H.T.

La location sera d'une durée de 60 mois, calculée à compter de la livraison du dernier véhicule neuf (date prévisionnelle : janvier 2024).

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.



ADOpte PAR LE BUREAU à l'unanimité,
Et, ont les Membres présents
Signé après lecture
Pour Copie Conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

Philippe Marini